

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 83

11 janvier 2012

SOMMAIRE

Casino Developpement Europe Sàrl	3968	Granis Investments S.A.	3941
Drake Invest S.A.	3942	Green Art S.à.r.l.	3940
Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l.	3948	Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l.	3956
Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR	3948	Green Point Holdings GP S.A.	3938
Energies Van Kasteren S.à r.l.	3953	Greenwich Data (Rochester) S.à r.l.	3938
E.NEXT-IPC.EU	3949	GS Luxco	3940
E-Tech Invest S.A.	3948	GT-Sat International S.à r.l.	3941
FJM S.à r.l.	3953	Habran & Jensen Consulting S.à r.l.	3942
Foothills and Towers S.A.	3954	Hamburg Grosser Burstah (Luxembourg) S.à r.l.	3948
Forum Ludis Investholding S.à r.l.	3953	Hammer Hold S.A.	3967
Francescareal S.à r.l.	3953	Hato Real Estate Sàrl	3967
Francescareal S.à r.l.	3956	H.C. Consultants S.à r.l.	3942
Francescareal S.à r.l.	3954	HDF Group International S.A.	3940
Fund Solutions SCA	3957	H.I.G. Europe - Synseal I S.à r.l.	3938
Gabsons' Limited S.à r.l.	3938	Hockney Holding S.à r.l.	3967
Gabsons' Limited S.à r.l.	3938	Holzmechel S.à r.l.	3968
Garage Pereira Guillaume S.à r.l.	3939	HORetCOM	3968
Garage Pereira Guillaume S.à r.l.	3939	HYGIELUX, société de gestion de patri- moine familial - SPF	3969
Gedrenksbuttek Weber S.à.r.l.	3939	I.C.W.	3969
GEMS Property Holdings Sàrl	3970	Iddi Fix S.à r.l.	3979
GIP-Lux S.à r.l.	3940	Illuminare G.m.b.H.	3984
Global Management	3939	Immobildieci S.à r.l.	3979
GON S.A.	3940	Indeff S.A.	3984
Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l. ...	3956	Industrial Supplies Luxembourg S.à r.l. ..	3984
Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	3956	Industrielle Beteiligung S.A.	3969
GP Canada Operations Holding S.à r.l. ...	3939	Ingria Holding S.A. - SPF	3984
Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à r.l.	3941	I&P International S.A.	3969
Granis Investments S.A.	3941	Istithmar Education S.à r.l.	3979
Granis Investments S.A.	3942	Key Lux I S.à r.l.	3979
		Mexx Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	3956

Green Point Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.646.

Les comptes annuels pour la période du 8 novembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011168177/11.

(110194951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Greenwich Data (Rochester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.743.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 151.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168178/11.

(110194698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Gabsons' Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 101.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168180/10.

(110194776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Gabsons' Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 101.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168181/10.

(110195272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

H.I.G. Europe - Synseal I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 718.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.217.

Les comptes annuels pour la période du 11 décembre 2009 (date de constitution) au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011168206/11.

(110194939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Garage Pereira Guillaume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 59.708.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2011.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2011168182/10.

(110195441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Garage Pereira Guillaume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 59.708.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2011.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2011168183/10.

(110195442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Gedrenksbuttek Weber S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168186/10.

(110195666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Global Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.167.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168193/10.

(110195738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.414.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 août 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 septembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011168196/13.

(110194833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

GIP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.623.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168192/10.

(110194910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

GON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 139.639.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GON S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011168194/12.

(110195403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Green Art S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168202/10.

(110195607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

GS Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.740.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011168203/9.

(110195215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

HDF Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.117.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- Mme Christine Halna Du Fretay est nommée Présidente du Conseil d'Administration pour une nouvelle période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2012.

Le 6 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011168218/12.

(110194467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Granis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.186.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.12.2011.

Pour: GRANIS INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011168199/15.

(110194850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Granis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.186.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.12.2011.

Pour: GRANIS INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011168200/15.

(110194851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Grainger Luxembourg Financing (N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.562.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011168197/13.

(110194880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

GT-Sat International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 104.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168204/10.

(110195463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Granis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 139.186.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.12.2011.

Pour: GRANIS INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011168201/15.

(110194852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

H.C. Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 155.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168205/10.

(110195181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Habran & Jensen Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 134.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011168208/11.

(110195241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Drake Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.048.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“VALON S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143),

here represented by Mrs Christine RACOT, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 25 November 2011.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the under-signed notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of

“DRAKE INVEST S.A.”

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at forty thousand euro (EUR 40,000.-) divided into four hundred (400) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board

of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Monday of June at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2011.
2. The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by "VALON S.A.", abovementioned.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of forty thousand euro (EUR 40,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- Mr Yannick KANTOR, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 2.- Mrs Elisa Paola ARMANDOLA, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3.- Mr Olivier LECLIPTEUR, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Mr Yannick KANTOR, previously named, has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:
“AUDIT TRUST S.A. “, a «société anonyme», with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2017.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Christine RACOT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2011.

La précitée procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d’une société anonyme qu’il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «DRAKE INVEST S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l’étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d’effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d’autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d’apport, de souscription, d’option, d’achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d’autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l’objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000. EUR) divisé en quatre cents (400) actions d’une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l’actionnaire, à l’exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d’augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est

constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40,000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Yannick KANTOR, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 2.- Madame Elisa Paola ARMANDOLA, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Monsieur Yannick KANTOR, prénommé, est nommé Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RACOT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15954. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011166719/277.

(110193518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Hamburg Grosser Burstah (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.778.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 11 juillet 2011 que:

La société L'Alliance Révision S.à r.l. dont le siège social est au 54 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg est nommée réviseur d'entreprises de la société pour une durée limitée qui prendra fin lors de l'assemblée général annuelle 2012 qui approuve les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 décembre 2011.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011168209/17.

(110194756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

E-Tech Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.622.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011168081/9.

(110195364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.109.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 août 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 septembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011168084/13.

(110194835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.202.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011168085/14.

(110194911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

E.NEXT-IPC.EU, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.966.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of November.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company (“société anonyme”) “E.NEXTIPC.EU”, with registered office in L-8399 Windhof, 3, rue d’Arlon, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”) section B number 123.966, incorporated under the name of Saogvest S.A. by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on January 23rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 534 of April 4th, 2007. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on September 30th, 2010, published in the Mémorial C number 2873 of December 31st, 2010, by adopting its actual name.

The meeting is presided by Mr Frédéric DEFLORENNE, chartered accountant, residing professionally in L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Olivier Emmanuel BIC, director of companies, residing in L-4499 Limpach, 12, rue Centrale.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 6,200.- EUR (six thousand two hundred Euro) in order to raise it from the amount of 31,000.- EUR (thirty one thousand Euro) to 37,200.- EUR (thirty seven thousand two hundred Euro) by the issue of 62 (sixty two) new shares with a par value of 100.- EUR (one hundred euro) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Amendment of article 5 of the articles of association.

4.- Statutory Appointments.

5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by 6,200. EUR (six thousand two hundred Euro) in order to raise it from the amount of 31,000.- EUR (thirty one thousand Euro) to 37,200.- EUR (thirty seven thousand two hundred Euro) by the issue of 62 (sixty two) new shares with a par value of 100.-EUR (one hundred euro) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder having renounced to his preferential subscription right, all the sixty two (62) new shares with a par value of 100.- EUR (one hundred euro) each, have been subscribed by Mr Dominique, Marie, François, Jean LOPEZ, born on October 31st, 1956 in Saint Briec (France), consultant, residing in 30, rue Fays in F94300 Vincennes.

The Subscriber declares having subscribed all the new shares by a contribution in kind of one (1) ordinary share, paid up, representing the whole corporate capital of one British Pound Sterling (1.- GBP) of the limited company “XEPHEUS LTD”, existing and governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at TN23 1BB Kent, Epps Building, Bridge Road, Ashford, registered at the «Companies House of England and Wales» under the number 04278291, valued by the subscriber, director and sole shareholder to an amount of three hundred forty one thousand seven hundred eighty five point nineteen Euro (EUR 341,785.19), of which the amount of 6,200.- EUR (six thousand two hundred Euro)

will be allotted to the corporate capital and the amount of three hundred thirty five thousand five hundred eighty nine point nineteen Euro (EUR 335,589.19) to the share premium account.

Proof of the existence of the value of the contribution in kind was given to the undersigned notary.

Report of the independent auditor

The contribution in kind, was audited by a report, established by the independent auditor (“réviseur d’entreprises”) Compagnie Européenne de Révision, réviseur d’entreprises, having its registered office at Luxembourg, under the signature of M. Yves MERTZ, réviseur d’entreprises, residing professionally in Luxembourg, dated November 17th, 2011, in application of the provisions of article 26-1 of the law on commercial companies who concluded as follows:

“Conclusion

Sur base de nos diligences aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipule dans le projet d’augmentation du capital.”

The said report, signed “ne varietur” by the appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Second resolution

The meeting decides to amend article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at 37,200.- EUR (thirty seven thousand two hundred Euro), represented by three hundred seventy two (372) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.”

Fourth resolution

The meeting, after having acknowledged that the shares are held by more than one shareholder,

- confirms as director of the Company:

Mr Olivier Emmanuel BIC, born on October 17th, 1966 in Nancy, director of companies, residing in L-4499 Limpach, 12, rue Centrale.

- Appoints as new directors:

(i) Mr Frédéric DEFLORENNE, born on October 4th, 1973 in Charleroi, chartered accountant, residing professionally in L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon,

(ii) B&H International Consulting S.à r.l. having its registered office at L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B, number 118.677, represented in accordance with article 51 bis of the law on commercial companies by Mr Frédéric DEFLORENNE, born on October 4th, 1973 in Charleroi, chartered accountant, residing professionally in L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

The term of the directors will end after the annual general meeting of the accounting year 2017.

Meeting of the Board of Directors

After this, the members of the Board of Directors, present and represented, took the following resolution:

Mr Olivier Emmanuel BIC, is appointed as Chairman, and managing director.

His term will end after the annual general meeting of the accounting year 2017.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,900.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «E.NEXT-IPC.EU», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.966, constituée originellement sous la dénomination de Saogvest S.A. suivant acte reçu Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 534 du 4 avril 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2873 du 31 décembre 2010, en adoptant sa dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Emmanuel BIC, administrateur de sociétés, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de six mille deux cents euros (6.200,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000, EUR) à un montant de trente-sept mille deux cents euros (37.200,- EUR), par la création et l'émission de soixante-deux (62) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et Libération.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Nominations statutaires.

5. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six mille deux cents euros (6.200, EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de trente-sept mille deux cent euros (37.200,- EUR), par la création et l'émission de soixante-deux (62) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, toutes les soixante-deux (62) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Dominique, Marie, François, Jean LOPEZ, né le 31 octobre 1956 à Saint Briec (France), consultant demeurant au 30, rue Fays à F-94300 Vincennes.

Le souscripteur déclare avoir souscrit toutes les nouvelles actions par apport en nature d'une (1) action ordinaire libérée représentant l'intégralité du capital social d'une Livre Sterling (1 GBP) la société à responsabilité limitée «XEPHEUS LTD», existant et gouvernée par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à TN23 1BB Kent, Epps Building, Bridge Road, Ashford, inscrite au «Companies House of England and Wales» sous le numéro 04278291, évalué par le souscripteur, l'administrateur et l'actionnaire à trois cent quarante et un mille sept cent quatre vingt cinq euros dix neuf cents (341.785,19 EUR), dont la somme de six mille deux cents euros (6.200,- EUR) est attribué au compte capital social de la société et le solde de trois cent trente cinq mille cinq cent quatre vingt cinq euros dix neuf cents (335.585,19 EUR) au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Compagnie Européenne de Révision, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Yves MERTZ, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, daté du 17 novembre 2011, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipule dans le projet d'augmentation du capital.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à trente-sept mille deux cents euros (37.200,- EUR) représenté par trois cent soixante-douze (372) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que les actions sont détenues par plus d'un actionnaire,

- *confirme aux fonctions d'administrateur:*

Monsieur Olivier Emmanuel BIC, né le 17 octobre 1966 à Nancy, administrateur de sociétés demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale.

- *nomme aux fonctions de nouveaux administrateurs:*

(i) Monsieur Frédéric DEFLORENNE, né le 4 octobre 1973 à Charleroi, expert-comptable, demeurant professionnellement à L1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon,

(ii) B&H International Consulting S.à r.l. ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118.677, représentée en application de l'article 51 bis de la loi sur les sociétés commerciales par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, directeur de société, né le 4 octobre 1973 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'exercice 2017.

Réunion du Conseil d'administration

Ensuite les membres du Conseil d'administration présents et représentés ont pris à l'unanimité la résolution suivante: Monsieur Olivier Emmanuel BIC, est nommé Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'exercice 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric DEFLORENNE, Olivier Emmanuel BIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2011. Relation GRE/2011/4179. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166720/209.

(110193116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Energies Van Kasteren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 163.307.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée le 22 novembre 2011 entre la société Sierra Bianca, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 163.257, et la société M Energies, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 96, impasse Pierre et Marie Curie, F54170 Ludres, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro B.449.469.113, au capital social de EUR 41 440, toutes les deux actionnaires de la Société, que la société Sierra Bianca a cédé à la société M Energies la totalité de ses parts. La société M Energies est donc désormais l'actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Energies van Kasteren

Mélanie Sauvage

Mandataire

Référence de publication: 2011168088/20.

(110195772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

FJM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.154.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 7 décembre 2011

Les associés décident de transférer le siège social du 25C, boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG au 57, avenue de la Faïencerie L-1510 LUXEMBOURG et ce, à compter de ce jour.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour FJM S.à r.l.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Référence de publication: 2011168126/14.

(110194892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Forum Ludis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.298.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011168129/10.

(110195637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Francescareal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.026.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011168131/12.

(110195295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Francescareal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 35.026.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011168132/12.

(110195296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Foothills and Towers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 128A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.626.

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ciaprès l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «Foothills and Towers S.A.» (ci-après la «Société»), société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.626, constituée suivant acte notarié du 15 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 11 octobre 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 26 janvier 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq millions cinquante-six mille euros (5.056.000,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million trente et un mille euros (1.031.000,- EUR) à un montant de six millions quatrevingt-sept mille euros (6.087.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent trois mille neuf cent cinquante-trois (203.953) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts.

4. Transfert du siège social de la Société au 128a, route d'Arlon, L-8311 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2011 et la modification subséquente de l'article 2, premier alinéa des statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions cinquante-six mille euros (5.056.000,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel d'un million trente et un mille euros (1.031.000,-EUR) à un montant de six millions quatre-vingt-sept mille euros (6.087.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent trois mille neuf cent cinquante-trois (203.953) actions sans désignation de valeur nominale et jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et libération

Les deux cent trois mille neuf cent cinquante-trois (203.953) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Marc RUMMENS, demeurant au 31, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 17 novembre 2011, Cent quatre mille seize actions	104.016
- Madame Anita MAES, demeurant au 31, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 15 novembre 2011, Quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-sept actions	99.937
TOTAL: deux cent trois mille neuf cent cinquante-trois	203.953

Les nouvelles actions ont été libérées par l'apport à la Société de huit mille cent vingt-neuf (8.129) actions représentant 100% du capital de la société «IMMO OISEAUX N.V.», société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 262, Villerslei, B-2900 Schoten (Belgique) (BE0443.162.217) et de mille (1.000) actions représentant 100% du capital de la société «KALLISTE N.V.», société de droit belge, ayant son siège social au 7, Van Bunnanlaan, B-8300 Knokke-Heist (Belgique) (BE0450.409.404).

Les actions ainsi apportées sont évaluées à la somme de cinq millions cinquante-six mille euros (5.056.000,- EUR).

Les prédicts apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par «FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN S.à.r.l.», en abrégé «FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à.r.l.», réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, en date du 16 novembre 2011, lequel rapport établi conformément à l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre des 203.953 actions nouvelles d'un pair comptable de € 24,79 à émettre en contrepartie de l'apport.»

Le prédict rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les souscripteurs déclarent qu'ils sont les seuls propriétaires des actions apportées par eux à la Société, que les actions ne sont pas sujettes à gage, privilège ou autre droit de même nature autrement que par l'effet de la loi, qu'il n'existe pas d'obstacle à la libre cessibilité des actions à la Société sans restriction ou limitation aucune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à six millions quatre-vingt-sept mille euros (6.087.000,- EUR) représenté par deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-deux (245.542) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 128a, route d'Arlon, L-8311 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

En conséquence, et avec même effet au 1^{er} décembre 2011, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Capellen.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, Q. BRASSEUR, M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15580. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011166746/96.

(110193630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Francescareal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.026.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011168133/12.

(110195297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.035.

EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2011 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 8, rue Heine L-1720 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Référence de publication: 2011168161/14.

(110194652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.970.475,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.469.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1209 du 21 juin 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011168176/14.

(110195671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Mexx Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.245.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 août 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 septembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011168175/14.

(110194952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Fund Solutions SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 154.626.

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of November.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Fund Solutions GP S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154514;

here represented by its manager Mr Christophe Cahuzac, with professional address in Luxembourg,
(hereinafter the General Partner),

2. Mr Hugo Neuman, private employee, born on the 21st October 1960 in Amsterdam (Netherlands), residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg

3. Mr Jaap Meijer, economist, born on the 24th of September, 1965 in Laren (Netherlands), residing at 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, represented by Mr Christophe Cahuzac, prenamed, by virtue of a proxy given in Bridel on November 14th, 2011;

4. Mr Marek Domagala, Manager, born on the 17th of April, 1972 in Ostrow Wielkopolski (Poland), with professional address at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg;

5. Mr Christophe Cahuzac, Manager, born on the 26th of October 1972 in Saint-Mard (Belgium), with professional address at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg

(hereinafter a "Limited Partner" and collectively the "Limited Partners")

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties (1-5), represented as stated here above, being the Partners of Fund Solutions SCA (the "Company"), having its registered office at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 20 2010, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1915, on September 16 2010, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154.626., and representing the entire capital of the Company,

requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda

1° Creation of four new classes of shares.

2° Decision to increase the share capital of the Company by an amount of eighty thousand euros (EUR 80,000.-) so to raise it from its present amount of two hundred and eighty-two thousand five hundred euros (EUR 282,500.-) to three hundred sixty-two thousand five hundred euros (EUR 362,500.-) by the issuance of twenty thousand (20,000.-) Class A shares, twenty thousand (20,000.-) Class B shares, twenty thousand (20,000.-) Class C shares and twenty thousand (20,000.-) Class D shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3° Decision to amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the above modifications.

4° Decision to abolish art. 7 of the Company's articles of association

5° Decision to amend art. 11.4 of the Company's articles of association

6° Decision to amend art. 12.1 of the Company's articles of association

7° Decision to amend art. 12.4 of the Company's articles of association

8° Decision to abolish art. 16.3 of the Company's articles of association

Then the shareholders unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create four new classes of shares i.e. the limited class A shares, the limited class B shares, the limited class C shares and the limited class D shares and to reclassify the shares in issue as follows:

- sixty-eight thousand one hundred and twenty five (68,125.-) limited Class A shares
 - sixty-eight thousand one hundred and twenty five (68,125.-) limited Class B shares
 - sixty-eight thousand one hundred and twenty five (68,125.-) limited Class C shares
 - sixty-eight thousand one hundred and twenty five (68,125.-) limited Class D shares
- with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The shares in issue have been subscribed as follows:

1) Mr Hugo Neuman, prequalified

- sixty-eight thousand one hundred twenty five (68,125.-) limited Class A shares,
- twenty eight thousand four hundred thirty eight (28,438.-) limited Class C shares -
- twenty eight thousand four hundred thirty seven (28,437.-) limited Class D shares

2) Mr Jaap Meijer, prequalified

- sixty-eight thousand one hundred twenty five (68,125.-) limited Class B shares,
- twenty eight thousand four hundred thirty seven (28,437.-) limited Class C shares
- twenty eight thousand four hundred thirty eight (28,438.-) limited Class D shares

3) Mr Marek Domagala, prequalified:

eleven thousand two hundred fifty (11,250.-) limited Class D shares

4) Mr Christophe Cahuzac, prequalified:

eleven thousand two hundred fifty (11,250.-) limited Class C shares

Third Resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of eighty thousand euros (EUR 80,000.-) so to raise it from its present amount of two hundred and eighty-two thousand five hundred euros (EUR 282,500.-) to three hundred sixty-two thousand five hundred euros (EUR 362,500.-) by the issuance of twenty thousand (20,000.-) limited Class A shares, twenty thousand (20,000.-) limited Class B shares, twenty thousand (20,000.-) limited Class C shares and twenty thousand (20,000.-) limited Class D shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Upon this intervene:

Mr Hugo Neuman, prequalified, declares to subscribe to twenty thousand (20,000.-) limited Class A shares and to have them fully paid-up in cash

Mr Jaap Meijer, prequalified, declares to subscribe to twenty thousand (20,000.-) limited Class B shares and to have them fully paid-up in cash

Mr Marek Domagala, prequalified, declares to subscribe to twenty thousand (20,000.-) limited Class D shares and to have them fully paid-up in cash

Mr Christophe Cahuzac, prequalified, declares to subscribe to twenty thousand (20,000.-) limited Class C shares and to have them fully paid-up in cash

Proof of the payment in cash has been given to the undersigned notary by a bank certificate so that as a consequence the company has at its disposal the total amount in cash of eighty thousand euro (80,000.-EUR).

Fourth resolution

The shareholders decide to amend article 5 of the Company's Articles of Association by deleting the point 4 of the article.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, Art. 5 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set to three hundred sixty-two thousand five hundred euros (EUR 362,500.-) divided into eighty-eight thousand one hundred and twenty five (88,125.-) limited Class A shares, eighty-eight thousand one hundred and twenty five (88,125.-) limited Class B shares, eighty-eight thousand one hundred and twenty five (88,125.-) limited Class C shares and eighty-eight thousand one hundred and twenty five (88,125.-) limited Class D shares with a nominal of one euro (EUR 1.-) each and ten thousand (10,000.-) unlimited management shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Partners deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

5.3 The authorized share capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000-), represented by up to ten million (10,000,000-) limited shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, each share being redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law.

Sixth resolution

The shareholders decide to delete article 7 of the Articles of Association.

Seventh resolution

The shareholders decide to amend article 11.4 of the Articles of Association. The renumbered article 10.4 will now read as follows:

“Resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles are to be passed by a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast where at least seventyfive per cent (75%) of the voting rights is represented.”

Eighth resolution

“The shareholders decide to amend article 12.1 of the Articles of Association. The renumbered article 11.1 will now read as follows:

“ **11.1.** The annual general meeting of Partners shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg on the second Friday of June at 4.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.”

Ninth resolution

The shareholders decide to amend article 12.4 of the Articles of Association. The remembered article 11.4 will now read as follows:

“The minutes of the general meeting of the Partners shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the Partners.”

Tenth resolution

The shareholders decide to amend the renumbered article 16 of the Company’s Articles of Association by deleting the point 3 of the article.

Eleventh resolution

The shareholders decide to restate the articles of association which will read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists among the General Partner as the subscriber of the unlimited management shares, the founding Partners and all those who may become owners of the shares in the future, a Luxembourg company in the form of a “société en commandite par actions” under the name of Fund Solutions SCA (hereinafter the “Company”), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2 Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.2 The General Partner is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Partners deliberating in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3 Object. The object of the Company is to provide:

- registrar agency services, within the meaning of article 25 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector;
- financial sector administrative agency services within the meaning of article 29-2 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector;
- corporate domiciliation services, including company formation and management services, within the meaning of articles 29 and 29-5 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting.

Art. 4 Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital of the Company is set to three hundred sixty-two thousand five hundred euros (EUR 362,500.-) divided into eighty-eight thousand one hundred and twenty five (88,125.-) limited Class A shares, eighty-eight thousand one hundred and twenty five (88,125.-) limited Class B shares, eighty-eight thousand one hundred and twenty five (88,125.-) limited Class C shares and eighty-eight thousand one hundred and twenty five (88,125.-) limited Class D shares with a nominal of one euro (EUR 1.-) each and ten thousand (10,000.-) unlimited management shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Partners deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

5.3 The authorized share capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-), represented by up to ten million (10,000,000.-) limited shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, each share being redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company recognizes only one holder per share; in the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

6.2 The shares of the Company are and will continue to be in registered form. The shares are not certificated, but a certificate witnessing the registration of the relevant Partner in the share register of the Company and the number of shares held by it shall be issued by the Company on request of the Partner.

6.3 A share register shall be kept at the registered office of the Company and/or by a special registrar agent designated by the General Partner, if any. Such register shall set forth the name of each Partner, his residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 7. Redemption.

7.1 The Company may acquire and hold its own shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law. All the shares except the unlimited management share have been issued as redeemable shares as per article 49-8 of the Law.

7.2 The shares may only be redeemed whenever the General Partner considers redemption to be in the best interest of the Company.

III. Management - Committees and Agents - Representation - Advisory committee

Art. 8. Management.

8.1 The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Partners shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Partners in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Company as set out in Article 14 below.

8.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Partners in compliance with the object and strategy of the Company.

8.3 The General Partner is authorized to delegate its power to conduct the daily management of the Company to several authorized signatories, who will be called Conducting Officers. In such a case, the General Partner will have to appoint as Conducting Officers all members of the board of managers of the General Partner.

Art. 9. Authorized signature. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner acting through signature of authorized signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

IV. General meetings of partners

Art. 10. Powers and Voting rights.

10.1 Any regularly constituted meeting of Partners of the Company shall represent the entire body of Partners of the Company.

10.2 Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Partners of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.

10.3 Each share entitles its holder to one vote. A Partner may act at any meeting of Partners by appointing another person, whether a Partner or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

10.4 The resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles are to be passed by a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast where at least seventy-five per cent (75%) of the voting rights is represented.

10.5 Any change of the Company's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the Limited Partners and the General Partner.

Art. 11. Meetings of Partners.

11.1 The annual general meeting of Partners shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg on the second Friday of June at 4.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

11.2 The General Partner may convene other general meetings of the Partners. Such meetings must be convened if Partners representing one tenth (1/10) of the Company's share capital so require. These meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

11.3 All meetings of Partners shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

11.4 The minutes of the general meeting of the Partners shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the Partners.

Art. 12. Convening notice.

12.1 Partners' meetings shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Partner at the Partner's address on record in the shares' register of the Company or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial).

12.2 If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 13. Liability of Partners. The Partners holding any other shares than the unlimited management share are only liable up to the amount of their respective commitment made to the Company.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Fiscal Year.

14.1 Each fiscal year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year. The first fiscal year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

14.2 The accounts of the Company shall be stated in euros.

14.3 The accounts of the Company shall be audited by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of the Law as to honorability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The authorized independent auditor shall be appointed by the General Partner (associé-gérant-commandité). The independent auditor continues to carry out its/their duties until its/their successor(s) is/are elected.

14.4 The authorized independent auditor in office may only be removed by the General Partner on serious grounds or upon termination of the audit mandate.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 An amount equal to five per cent (5%) of any net income shall be allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of Partners has discretionary power to dispose of the balance of the net income.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner adopted by an unanimous resolution of the meeting of Limited Partners, subject to the consent of the General Partner.

16.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Partners, pursuant to the Law. The Partners' meeting will also determine the remuneration and the powers, subject to the Law of the liquidators.

VI. General provision

Art. 17. Amendment to Articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution adopted by a resolution of the meeting of Partners adopted in the manner set forth in Article 11.4.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Fund Solutions GP S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154514.

ici représentée par son gérant Monsieur Christophe Cahuzac, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg; (ci-après désignée comme Associé Commandité)

2. Monsieur Hugo Neuman, employé privé, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant à 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

3. Monsieur Jaap Meijer, économiste, né le 24 septembre 1965 à Laren (Pays-Bas), résidant à 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel,

ici représenté par Monsieur Christophe Cahuzac, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2011 à Bridel;

4. Monsieur Marek Domagala, Gérant, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski ayant son adresse professionnelle à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg;

5. Monsieur Christophe Cahuzac, Gérant, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 2, rue des Dahlias, L1411 Luxembourg;

(ci-après désigné individuellement comme un Associé Commanditaire et collectivement les Associés Commanditaires);

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le détenteur de la procuration et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes (1-5), représentées comme mentionné ci-dessus, étant les seuls actionnaires de Fund Solutions SCA (la "Société"), ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1915, le 16 septembre 2010, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.626., et représentant l'entière du capital social,

ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

L'agenda de la présente réunion est le suivant:

Agenda

1° Création de quatre nouvelles classes d'actions.

2° Décision d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80,000.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 282,500.-) à trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 362,500.-) par l'émission de vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de classe A, vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de classe B, vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de classe C et vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

3° Décision de modifier l'art. 5 des statuts de la Société pour refléter les modifications ci-dessus.

4° Décision d'abolir l'art.7 des statuts de la Société

5° Décision de modifier l'art. 11.4 des statuts de la Société

6° Décision de modifier l'art. 12.1 des statuts de la Société

7° Décision de modifier l'art. 12.4 des statuts de la Société

8° Décision de modifier l'art. 16.3 des statuts de la Société

Ainsi, les actionnaires, représentés comme ci-dessus, ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts de la société par la création de quatre nouvelles classes d'actions, i.e. actions de Commanditaires de classe A, actions de Commanditaires de classe B, actions de Commanditaires

de classe C et actions de Commanditaires de classe D et de reclasser les actions de Commanditaires existant de de la manière suivante:

- soixante-huit mille cent vingt-cinq (68,125.-) actions de Commanditaires de classe A
 - soixante-huit mille cent vingt-cinq (68,125.-) actions de Commanditaires de classe B
 - soixante-huit mille cent vingt-cinq (68,125.-) actions de Commanditaires de classe C
 - soixante-huit mille cent vingt-cinq (68,125.-) actions de Commanditaires de classe D
- Ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution

Les actions émises ont été souscrites de la manière suivante:

- 1) Monsieur Hugo Neuman, préqualifié:
 - soixante-huit mille cent vingt-cinq (68,125.-) actions de Commanditaires de Classe A
 - vingt-huit mille quatre cent trente-huit (28,438.-) actions de Commanditaires de classe C
 - vingt-huit mille quatre cent trente-sept (28,437.-) actions de Commanditaires de classe D
- 2) Monsieur Jaap Meijer, préqualifié:
 - soixante-huit mille cent vingt-cinq (68,125.-) actions de Commanditaires de Classe B
 - vingt-huit mille quatre cent trente-sept (28,437.-) actions de Commanditaires de classe C
 - vingt-huit mille quatre cent trente-huit (28,438.-) actions de Commanditaires de classe D
- 3) Monsieur Marek Domagala, préqualifié:
 - onze mille deux cent (11,250.-) actions de Commanditaires de Classe D
- 4) Monsieur Christophe Cahuzac Domagala, préqualifié:
 - onze mille deux cent (11,250.-) actions de Commanditaires de Classe C

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80,000.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingtdeux mille cinq cents euros (EUR 282,500.-) à trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 362,500.-) par l'émission de vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de classe A, vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de classe B, vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de classe C et vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite à la souscription des actions nouvelles:

- 1) Mr Hugo Neuman, préqualifié, déclare souscrire à vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de Classe A et les libérer intégralement par un paiement en espèces
- 2) Mr Jaap Meijer, préqualifié, déclare souscrire à vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de Classe B et les libérer intégralement par un paiement en espèces
- 3) Mr Marek Domagala, déclare souscrire à vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de Classe D et les libérer intégralement par un paiement en espèces
- 4) Mr Christophe Cahuzac, déclare souscrire à vingt mille (20,000.-) actions de Commanditaires de Classe C et les libérer intégralement par un paiement en espèces

Quatrième résolution

Les actionnaires décident ensuite de modifier l'article 5 des statuts de la Société en annulant le point 4 de cet article.

Cinquième résolution

En conséquences des première, troisième et quatrième résolutions, l'article 5 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social initial de la Société est fixé à trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 362,500.-) divisé en quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (88,125.-) actions de Commanditaires de classe A, quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (88,125.-) actions de Commanditaires de classe B, quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (88,125.-) actions de Commanditaires de classe C et quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (88,125.-) actions de Commanditaires de classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et dix mille (10.000) actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou diminué sur décision d'une assemblée des Associés statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par un maximum de dix millions (10.000.000) d'actions de Commanditaire ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, chaque action étant rachetable en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915

Sixième résolution

Les actionnaires décident d'annuler l'article 7 des statuts.

Septième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 11.4 des statuts.

Le renuméroté article 10.4 aura désormais la teneur suivante:

«Toutefois, les résolutions concernant, entre autres, la modification des présents Statuts doivent être adoptées par une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés et si au moins cinquante pour cent (75%) des droits de vote sont représentés.»

Huitième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 12.1 des statuts de la Société. Le renuméroté article 11.1 aura désormais la teneur suivante:

11.1 L'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg le deuxième Vendredi de juin à 16 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant au Luxembourg.»

Neuvième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 12.4 des statuts de la Société. Le renuméroté article 11.4 aura désormais la teneur suivante:

«Le procès-verbal de l'assemblée générale des Associés est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire, désigné par le président, et le scrutateur, choisi par les Associés.»

Dixième résolution

Les actionnaires décident de modifier le renuméroté article 16 des statuts de la Société par l'annulation du point 3 de cet article.

Onzième résolution

Les actionnaires décident la refonte intégrale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre l'Associé Commandité, en qualité de souscripteur de l'action de commandité à responsabilité illimitée, les Associés fondateurs et ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions, une société de droit luxembourgeois sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination Fund Solutions SCA (ci-après la «Société»), qui sera régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur résolution de l'Associé Commandité.

2.2 L'Associé Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettant ou de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la facilité de communication entre ce bureau et les personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de fournir:

- des services de tenue de registre au sens de l'article 25 de la loi du 5 Avril 1993 sur le secteur financier;
- des services administratifs du secteur financier au sens de l'article 29-2 de la loi du 5 Avril 1993 sur le secteur financier;
- des services de domiciliation de sociétés, incluant des services de constitution et de gestion de sociétés, au sens des articles 29 et 29-5 de la loi du 5 Avril 1993 sur le secteur financier.

Les descriptions ci-dessus mentionnées doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social initial de la Société est fixé à trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 362,500.-) divisé en quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (88,125.-) actions de Commanditaires de classe A, quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (88,125.-) actions de Commanditaires de classe B, quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (88,125.-) actions de Commanditaires de classe C et quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (88,125.-) actions de Commanditaires de classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et dix mille (10.000) actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou diminué sur décision d'une assemblée des Associés statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par un maximum de dix millions (10.000.000) d'actions de Commanditaire ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, chaque action étant rachetable en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915

Art. 6. Actions.

6.1 La Société reconnaît uniquement un détenteur par action; dans le cas où plusieurs personnes détiennent une action, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits qui sont attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne soit nommée ou désignée par les codétenteurs comme seul propriétaire en rapport avec la Société.

6.2 Les actions de la Société sont et continueront d'être sous forme nominative. Les actions ne sont pas représentées par un certificat; toutefois, un certificat attestant l'inscription de l'Associé concerné dans le registre des actions de la Société et le nombre d'actions détenues par celui-ci sera délivré par la Société à la demande de l'Associé.

6.3 Un registre des actions sera conservé au siège social de la Société et/ou par un teneur de registre spécial désigné par l'Associé Commandité, le cas échéant. Ce registre indiquera le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action et le transfert de ces actions et de même que les dates de ce transfert.

Art. 7. Rachat.

7.1 La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la Loi. Toutes les actions, à l'exception de l'action de Commandité, ont été émises sous forme d'actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

7.2 Les actions peuvent uniquement être rachetées lorsque l'Associé Commandité estime que ce rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

III. Gestion - Comites et Agents - Représentation - Comité consultatif

Art. 8. Gestion.

8.1 La Société est gérée par l'Associé Commandité qui sera l'associé-gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement tenu des engagements de la Société qui ne peuvent être réglés sur les actifs de la Société. Les Associés s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une qualité autre que par l'exercice des droits en qualité d'Associés aux assemblées générales et leur responsabilité sera limitée à leurs engagements faits à la Société comme stipulé à l'article 14 ci-dessous.

8.2 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés conformément aux objectifs et à la stratégie d'investissement de la Société.

8.3 L'Associé Commandité est autorisé à déléguer son pouvoir de gestion journalière de la Société à plusieurs signatures autorisées, qui seront appelés Dirigeants. Dans un tel cas, l'Associé Commandité devra nommer comme Dirigeants tous les membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité.

Art. 9. Signature autorisée. La Société est engagée envers les tiers par la signature de l'Associé Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires autorisés ou par la signature individuelle ou conjointe d'autres personnes auxquelles ce pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité, selon ce que ce dernier déterminera à son appréciation.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.

10.1 L'assemblée régulièrement constituée des Associés de la Société représente l'intégralité des Associés de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, elle ne peut généralement adopter de résolution sur toute question qu'avec l'accord de l'Associé Commandité.

10.2 Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les règles relatives aux avis de convocations et au quorum prescrites par la Loi s'appliquent aux assemblées des Associés de la Société de même qu'aux délibérations de ces assemblées.

10.3 Chaque action donne droit à son détenteur à une voix. Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, une autre personne, qu'il s'agisse ou non d'un Associé, comme son mandataire.

10.4 Toutefois, les résolutions concernant, entre autres, la modification des présents Statuts doivent être adoptées par une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés et si au moins cinquante pour cent (75%) des droits de vote sont représentés.

10.5 Tout changement de nationalité de la Société, modification du droit à une distribution et modification des obligations de majorité pour la modification des Statuts exigeront l'accord unanime des Associés Commanditaires et de l'Associé Commandité.

Art. 11. Assemblées des Associés.

11.1 L'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg le deuxième Vendredi de Juin à 16 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant au Luxembourg.

11.2 L'Associé Commandité peut convoquer les autres assemblées générales des Associés. Ces assemblées doivent être convoquées sur demande des Associés représentant un dixième (1/10) du capital social de la Société. Les assemblées des Associés sont tenues en un lieu et à une heure précisée dans l'avis de convocation à l'assemblée.

11.3 Les assemblées des Associés sont présidées par l'Associé Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

11.4 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Associés est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire, désigné par le président, et le scrutateur, choisi par les Associés.

Art. 12. Avis de convocation.

12.1 Les assemblées des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité en vertu d'un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours (8) avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à son adresse inscrite dans le registre des actions de la Société ou par voie de publication dans la presse luxembourgeoise ou dans le Mémorial, journal officiel du Luxembourg.

12.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. Responsabilité des Associés. Les Associés détenant des Actions autres que l'action de commandité ne seront responsables qu'à concurrence du montant de leur engagement respectif fait à la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice.

14.1 Chaque exercice de la Société commence le 1^{er} Janvier et prend fin le 31 Décembre de chaque année.

14.2 Les comptes de la Société sont libellés en euros.

14.3 Les comptes de la Société seront révisés par un réviseur d'entreprises agréé, qui répondra aux obligations de la Loi en matière d'honorabilité et d'expérience professionnelle et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprises agréé sera désigné par l'Associé Commandité. Le réviseur d'entreprises agréé continue d'exercer ses fonctions jusqu'à ce que son ou ses successeurs soient élus.

14.4 Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut uniquement être révoqué par l'Associé Commandité pour motifs graves ou en cas de terme de son mandat d'audit.

Art. 15. Affectations des bénéfices.

15.1 Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) de tout bénéfice net sera affecté à la réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du solde du bénéfice net.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 La Société sera dissoute volontairement sur proposition de l'Associé Commandité adoptée par une résolution unanime de l'assemblée des Associés Commanditaires, sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité.

16.2 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés, par l'assemblée des Associés, en vertu de la Loi. L'assemblée des Associés décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs sous réserve de la Loi.

VI. Dispositions générales

Art. 17. Modifications des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par une résolution adoptée par l'assemblée des Associés de la manière stipulée à l'article 11.4.

Art. 18. Droit applicable. Pour toutes matières qui ne sont pas expressément régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants et au mandataire des comparants, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: H. Neuman, J. Meijer, M. Domagala, C. Cahuzac, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50988. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166748/548.

(110193135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Hato Real Estate Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011168210/11.

(110195481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Hockney Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.489.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la Société, situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 6 décembre 2011.

Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la Société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Win Rits / Alan Botfield

Référence de publication: 2011168212/13.

(110194744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Hammer Hold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168215/10.

(110195184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Casino Développement Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.587.069,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.408.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation des démissions de Monsieur Benoît Bassi, Gérant A, et de Monsieur Vincent Briançon, Gérant A, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

2. Nomination de Monsieur José Maria Maldonado, né le 8 mai 1958 à Madrid, Espagne, dont l'adresse professionnelle se situe à Calle de Rafael Calvo, 39A-4^o, 28010 Madrid, Espagne, et de Monsieur Nicholas Hirschi, né le 23 juin 1975 dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, France, en tant que Gérants A, avec effet au 1^{er} décembre 2011 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 octobre 2013.

3. Prolongation des mandats des gérants de Classe A en fonction, à savoir

- Bridcap Directorships

- Alain Cousineau

- Gille Dufour

et du gérant de Classe B en fonction, à savoir

- Halsey Sàrl

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167998/26.

(110194958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Holzmechel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.369.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168219/10.

(110195665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

HORetCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 1^{er} juillet 2011

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HORetCOM S.A., tenue extraordinairement dans les bureaux de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2011 que:

1) L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Michel Rodenbourg du poste d'Administrateur de catégorie A du Conseil d'Administration de la société HORETCOM.

2) L'Assemblée nomme Monsieur Gary Kneip né le 23/09/1955 à Luxembourg demeurant professionnellement 8 rue Schnadt à L- 2530 Luxembourg en tant qu'Administrateur de catégorie A de la société pour une durée d'un an soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

3) L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jos Sales en tant qu'Administrateur de catégorie A de la société HORETCOM et nomme en lieu et place Monsieur Robert Walte né le 14/02/1955 à Luxembourg demeurant 10 rue Principale à L-5465 Waldbredimus, Administrateur de catégorie A pour une durée d'un an soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 décembre 2011.

Pour la société

HORETCOM SA

26 rue Marguerite de Brabant

L-1254 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011168220/27.

(110194658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

HYGIELUX, société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011168222/11.

(110195582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

I.C.W., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 95.242.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 07/12/2011.

Référence de publication: 2011168223/10.

(110194854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

I&P International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.681.

EXTRAIT

En date du 28 octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Madame Valérie WESQUY, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France), avec adresse professionnelle 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011168224/14.

(110194668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Industrielle Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 43.599.

Le bilan et annexes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168226/10.

(110195534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

GEMS Property Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.047.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GEMS Ex-Menasa Limited, a limited company incorporated under laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 245336, here represented by Gianpiero Saggi, employee at Maître Martine Schaeffer, professionally residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “GEMS Property Holdings Sàrl” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at fifteen thousand Pounds sterling (GBP 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one Pound sterling (GBP 1) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

- (i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature

of any manager but only for transactions up to an amount of five thousand Pounds sterling (GBP 5,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

GEMS Ex-Menasa Limited, represented as stated above, subscribes to fifteen thousand Pounds sterling (GBP 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one Pound sterling (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifteen thousand Pounds sterling (GBP 15,000).

The amount of fifteen thousand Pounds sterling (GBP 15,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1500

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Johanna van Oort, director, born on February 28, 1967 in Groningen, The Netherlands, having her professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Joost Tulkens, director, born on April 26, 1973, in Someren, The Netherlands, having his professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

Sunny Varkey, business man, born on April 9, 1957 in Nellicamon Kerala, India, having his professional address at Sheikh Zayed Road, Interchange 4, PO Box 8607, Dubai, UAE.

3. The registered office of the Company is located at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le onzième jour du mois de Novembre, par devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GEMS Ex-Menasa Limited, une société en commandite simple, constituée selon les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe au c/o Maples Corporate Services Ltd., po Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY11104, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro 245336,

Ici, représentée par Gianpiero Saggi, employé de Maître Martine Schaeffer, résidant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GEMS Property Holdings SARL" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition, qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris le vote d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, sauf pour les affaires administratives, où la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant mais uniquement pour les transactions dont le montant ne dépasse pas cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions écrites (Les Résolutions Ecrites des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Ecrites des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux statuts. Les Résolutions Ecrites des Associés, signés par tous les associés sont valides et engageantes comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquées et tenues et revêt la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à la demande de tous gérants ou associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues à l'heure et au lieu spécifié dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou de celles prises par voie de Résolutions Ecrites des Associés, sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une deuxième fois par écrit et les décisions sont adoptées soit par la deuxième Assemblée Générale soit par les Résolutions Ecrites des Associés, à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'année financière.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années renouvelables.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit les comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

15.4. Si les dividendes intérimaires versés dépassent le montant des profits distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser le surplus à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

GEMS Ex-Menasa Limited, représentée comme sus-mentionné, souscrit à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et consent à les payer en totalité par un apport en numéraire de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000).

Le montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1500

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

Johanna van Oort, administratrice, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Joost Tulkens, administrateur, né le 26 avril 1973 à Someren, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Sunny Varkey, homme d'affaires, né le 9 avril 1957 à Nellicamon Kerala, Inde, ayant son adresse professionnelle au Skeikh Zayed Road, Interchange 4, PO Box 8607, Dubai, UAE.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50975. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166772/494.

(110193440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Istithmar Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011168229/10.

(110195252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Immobilieci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 136.351.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011168235/12.

(110195378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Iddi Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 41.764.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011168232/10.

(110195124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Key Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.751.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Key Lux I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 155.751, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company). The Company has been incorporated on September 20, 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 92 on January 18, 2011.

There appeared:

Sydney Nominees Limited, a limited company, having its registered office at 1, Wickhams Cay, Building R.G. Hodge Plaza, British Virgin Islands. Road Town (Tortola), registered with the Registrar of Companies of Tortola under number 400546 (the Sole Shareholder),

here represented by Audrey Jarretton, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 4, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the corporate object of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit. The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization. The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.”

2. Subsequent amendment to article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change of corporate object adopted under paragraph 1. above.

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit. The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization. The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. The

Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.”

Second Resolution:

As a consequence of the resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles in order to reflect the above change, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The object of the Company further is to conceive, develop, produce, manufacture, acquire, import, export, market and distribute, directly or indirectly, under whatever form, all material and products - and more specifically computer software and hardware, electronic and electromechanical equipment and components - as well as any goods, software, services, advice, assistance, teaching, training, consulting, directly or indirectly related thereto, up to the creation and management of information and data under any form whatsoever, more particularly their treatment, printing, safekeeping, distribution and transmission.

The Company shall be able to do the above directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or together with third parties, through the incorporation of new corporate entities, by way of contribution, partnership, subscription, acquisition of shares or other securities, through merger, alliance, cooperative venture or economic interest grouping, or by taking or granting a lease over any goods or rights, or otherwise.

The object of the Company is furthermore the exploitation, acquisition, assignment or granting of a license, or, more generally, all acts of assignment in whatsoever form, of all intellectual and industrial property rights and, more specifically, of all patents, trademarks, drawings and models and copyrights in relation to the abovementioned activities.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Key Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 155.751, et ayant un capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée le 20 septembre 2010 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 92 le 18 janvier 2011.

A comparu:

Sydney Nominees Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, Wickhams Cay, Bâtiment R.G. Hodge Plaza, British Virgin Islands, Road Town (Tortola), enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 400546 (l'Associé Unique),

ici représenté par Audrey Jarreton, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 novembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour y être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la Société de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

2. Subséquent amendement de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) dans le but de refléter le changement d'objet social adopté au paragraphe 1 ci-dessus.

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé unique décide de changer l'objet social de la Société de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Corporate Objects.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

Seconde résolution:

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide d'amender l'article 3 des Statuts dans le but de refléter le changement ci-dessus, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Corporate Objects.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents Euros (1.300, EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. JARRETON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52406. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166842/253.

(110193098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Illuminare G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168234/10.

(110195608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Indeff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.166.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168239/10.

(110194922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Industrial Supplies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7641 Christnach, 30, Marcel Greischer Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.296.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011168240/11.

(110195680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Ingria Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011168241/11.

(110195655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.
